EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2025

202503D945

Date de convocation :

22.02.2025

Date d'affichage:

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217202431-20250313-202503D945-DE

25.02.2025 Accusé certifié exécutoire

Nombre de conseillers :

En exercice : 18
Présents : 11
Absent : 4
Absents excusés : 3
Votants : 13
Procuration : 2

L'an deux mille vingt-cinq, le treize Mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Xavier GAYAT, Maire.

Réception par le préfet : 25/03/2025

<u>Etaient présents</u>: M. Xavier GAYAT, M. Gilles LESÈVE, M^{mes} Eliane KNOPS, Martine DODIER, MM. Dominique FILLEUL, Guillaume GASNIER, M^{me} Carole LEGROS, MM. Loïc THÉRIAU, Patrice BOUTTIER, M^{me} RENAUDIN, M. Jérôme ESNAULT (arrivée à 20h45).

<u>Absent</u>: M. Dominique CHARPENTIER, M^{mes} Nadège CHARRIER, Dorothée GAUTHIER, Aurélie PIRON.

<u>Absents excusés</u>: M^{me} Sauvane DECIRON qui a donné procuration à M. Xavier GAYAT, M^{me} Sylvie LENÈGRE qui a donné procuration à M. Patrice BOUTTIER, M^{me} Blandine LALLIER.

M. Dominique FILLEUL a été élu secrétaire de séance.

Assistait également à la réunion, M^{mes} Jessica TOUCHARD, Adjointe Administratif 1^{ère} classe, Anne-Laure TRECUL, Adjointe Administratif Contractuelle.

OBJET: TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES:

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le produit correspondant aux 3 taxes (Taxes Foncières Bâties et Foncières Non-Bâties, d'Habitation) est de 583 045 €. En augmentation par rapport à l'année passée (pour mémoire, le produit 2024 s'élevait à 563 818 €).

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après vote, par 11 voix pour et 2 absentions :

▶ DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

	Taux de référence communaux de 2025	Taux d'imposition plafonnés 2025	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produits à taux constants
Foncier Bâti	37,06	111,41	1 303 000	482 892
Foncier Non Bâti	29,49	120,30	159 100	46 919
Taxe d'Habitation	21,88	57,60	243 300	53 234
		1	Total:	583 045

> CHARGE Monsieur le Maire :

- o de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- o de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances.

Suivent les signatures,

Pour copie conforme, les jour, mois et an susdits./.

A Pontvallain, le Maire, Xavier GAYAT.

